

La responsabilité du juriste?

Par **Djacy**, le **28/05/2009** à **12:09**

Bonjour à tous!

Je ne savais pas trop où poster mon message... alors je suis désolée si c'est pas au bon endroit.

Je suis étudiante en 2ème année de licence Langues Étrangères Appliquées parcours Affaires et Commerce et je dois rédiger dans le cadre de mon parcours universitaire un Projet dans le but de définir mon avenir professionnel. C'est pourquoi je souhaiterai en savoir plus sur le métier de Juriste en entreprise vers lequel je tends, si vous avez des infos qui peuvent me permettre de compléter mon devoir je suis preneuse!^^

mon sujet est le suivant: "Juriste d'Entreprise" et voici mon plan:

I. présentation du métier

- a) Les études
- b) Les activités

II. La responsabilité qui incombe au métier de juriste

- a) (son rôle ? indispensable?)
- b) (la déontologie ou les conséquences d'un mauvais jugement?)

J'ai déjà fait pas mal de recherche, et entièrement rédige la première partie et l'introduction mais là je bloque... ma problématique étant : quelle responsabilité pour un juriste, je trouve que ça fait bizarre de le mettre en II. mais en même temps je vois pas quoi mettre d'autre...? Page not found on

En vous remerciant d'avance pour votre aide!

Bonne journée à tous!

Par **Djacy**, le **29/05/2009** à **10:26**

Autre question: Le juriste a-t-il une obligation de résultat dans son travail?

Par **mathou**, le **29/05/2009** à **20:43**

Bonjour,

Avant toute chose, de quel juriste d'entreprise parles-tu ? Il me semble qu'une réforme modifie un peu les choses actuellement, donc il y a plusieurs sortes de juristes d'entreprise, et ils n'ont pas nécessairement les mêmes activités. Du coup la responsabilité n'est pas la même non plus, et l'étendue de son obligation varie selon qu'il soit conseil, avocat, mandataire... Il faut voir selon le profil choisi pour ton dossier. Le mieux serait peut-être d'entrer directement en contact avec un juriste d'entreprise.

Juste une petite remarque : " jugement " est peut-être à réserver aux magistrats, c'est un terme juridique qui a une signification particulière.

Par **Camille**, le **30/05/2009** à **11:17**

Bonjour,

[quote="Djacy":2jk9v7s1]Autre question: Le juriste a-t-il une obligation de résultat dans son travail?[/quote:2jk9v7s1]

Qu'entendez-vous par là ?

En principe, un juriste d'entreprise est un salarié de l'entreprise, contrat de travail à la clé. A ce titre, il a les mêmes devoirs que n'importe quel autre salarié (cadre, en l'occurrence).

Par **Djacy**, le **01/06/2009** à **21:54**

je parlais justement au sens large, car je fais une etude "large" J'ai bientôt fini mon devoir, je

vous le posterai pour que vous compreniez mieux de quoi je voulais parler Image not found or type unknown

Je me penche maintenant sur la déontologie du juriste d'entreprise, mais j'ai posté un autre sujet pour en parler.

Merci pour vos réponses!